

## Procédure de Réaffiliation informatique des Clubs dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009

---

### Fin de la saison 2008/2009

La saison 2008/2009 se termine le 30 juin 2009.

Jusqu'à cette date, les procédures informatiques ne changent pas. Toutes les saisies restent possibles par les clubs.

### A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 => bascule sur la saison 2009/2010

Lors de son accès au module de Gestion des Licences (pas de changement de mot de passe, le club conserve son code 2008/2009), le club devra remplir et valider obligatoirement l'ensemble des renseignements de sa **Demande de Réaffiliation** :

- Coordonnées du club
- Coordonnées du Correspondant
- N° licence du Président/Secrétaire Général/Trésorier
- Salles ou Terrains etc...

Sans validation, le club ne pourra plus accéder à ses licences.

Le club devra imprimer cette **Demande de Réaffiliation**, la signer et l'envoyer à sa Ligue Régionale.

### Validation informatique par la Ligue Régionale

Dès réception du document dûment complété, la ligue Régionale devra indiquer le niveau de pratique de l'équipe senior du club et valider la **Demande de Réaffiliation**.

**Le club pourra alors saisir à nouveau ses Créations de Licences, et ses Renouvellements.**

---